

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

FONDS VERT :
AUTORISATION DE
DEPOT DE
CANDIDATURE ET DE
SOLLICITATION DE
SUBVENTION

Séance du 14 avril 2023

N° BU2023-07

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 10
Pouvoirs : 2

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze avril à douze heures
trente, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à
Annemasse, sous la présidence de Monsieur Christian
DUPESSEY, Président,

Convocation du : 7 avril 2023

Secrétaire de séance : Gabriel DOUBLET

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN –
M. Pierrick DUCIMETIERE – M. Benjamin VIBERT –
M. Sébastien JAVOGUES – M. Gabriel DOUBLET –
M. Christophe ARMINJON – Mme Carole VINCENT –
M. Régis PETIT – Mme Nadine PERINET

• Délégués représentés :

M. Pierre-Jean CRASTES donne pouvoir à Mme Carole
VINCENT – M. Claude THABUIS donne pouvoir à
M. Pierrick DUCIMETIERE

• Délégués excusés :

Mme Chrystelle BEURRIER - M. Pierre-Jean CRASTES –
M. Stéphane VALLI - Mme Aurélie CHARILLON –
M. Claude THABUIS – M. Philippe MONET

FONDS VERT : AUTORISATION DE DEPOT DE CANDIDATURE
ET DE SOLLICITATION DE SUBVENTION

Vu les statuts du Pôle métropolitain du Genevois français ;

Vu la délibération n° CS2020-25 du 10 septembre 2020 relative aux délégations du Bureau et du
Président du Pôle métropolitain ;

Vu le Contrat de relance et de transition écologique du Pôle métropolitain signé en date du 12 mai
2022 ;

Vu la circulaire du Ministre de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires du
14 décembre 2022 relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans
les territoires (fonds vert) ;

Annoncé le 27 août 2022 par la première ministre Elisabeth Borne et effectif depuis début janvier, le
fonds vert est un dispositif pour accélérer la transition écologique dans les territoires.

Doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets pour l'année 2023, il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

Ces objectifs nationaux se déclinent tous localement. Le fonds finance ainsi trois types d'actions :

- Le renforcement de la performance environnementale dans les territoires.
- Leur adaptation au changement climatique.
- L'amélioration du cadre de vie.

Dans ce cadre et conformément à la feuille de route du Pôle métropolitain pour le mandat 2020-2026, il est proposé que le Pôle métropolitain puisse candidater à l'obtention de ces subventions au regard des projets proposés.

Les projets de services à la mobilité et plus particulièrement liés au covoiturage feront l'objet de dépôts auprès des services de l'Etat.

Plusieurs opérations sous maîtrise d'ouvrage du Pôle métropolitain seront ainsi soumises à une demande de subvention de 50% dans le cadre du Fonds vert :

- Création d'une ligne de covoiturage spontané entre bas Chablais (Thonon Agglomération) et Annemasse Agglomération portant sur un montant global de 39 250 € et comprenant une demande de subvention de 19 625 €
- Création d'une nouvelle ligne de covoiturage transfrontalière dans le Pays de Gex, en connexion avec le Pays Bellegardien et le Canton de Genève portant sur un montant global de 145 308 € et comprenant une demande de subvention de 72 654 €
- Extension de la ligne de covoiturage dynamique pour les déplacements transfrontaliers entre la basse Vallée de l'Arve et Genève portant sur un montant global de 49 232 € et comprenant une demande de subvention de 24 616 €
- Campagne d'incitation multi-opérateurs pour l'année 2023 - Partie Ain portant sur un montant global de 47 657,75 € et comprenant une demande de subvention de 23 828,90 €
- Campagne d'incitation multi-opérateurs pour l'année 2023 - Partie Haute-Savoie portant sur un montant global de 142 973,25 € et comprenant une demande de subvention de 71 486,23 €
- Reprise du site internet Covoiturage Lemman pour un outil et des fonctionnalités plus adaptés portant sur un montant global de 200 000 € et comprenant une demande de subvention de 100 000 €.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la candidature du Pôle métropolitain au fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert) pour les dossiers présentés ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions afférentes aux opérations citées ci-avant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les différents documents afférant au dépôt de candidature et aux demandes de subventions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 21/04/23

Publié ou notifié le 21/04/23

Le Président,
Christian DUPESSEY

